



Avis de Course



Régate « Coupe du GRENOC »

22 Avril 2012

organisée par Le Centre Nautique de Roscanvel.

1) Règles

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*,
- les règlements fédéraux,
- les règles de classe des séries monotypes lorsqu'elles s'appliquent,
- le RIPAM (règles spécifiques et règles de route lorsqu'elles s'appliquent),
- les Annexes aux IC type FFV, annexes permanentes du GCI,
- le présent Avis de Course,
- les Instructions de Course spécifiques, les Annexes et les éventuels avenants..

2) Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3) Admissibilité et Inscription :

- monocoques habitables armés pour une navigation dans la zone **< 6 milles**,
- équipés d'un émetteur/récepteur VHF **OUI**
- équipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins égale à 4 nœuds sur 20 milles **OUI**
- classes du Guide HN admises :

A , **B** , **C** , **D** , **E** , **F** , **G** , **L** , **R1** , **R2** , **R3** , **R4** ,

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

La confirmation des inscriptions sera à faire au Bureau du GCI,

La date et heure limites sont fixées le samedi 21 avril à 19h00.

- le montant des frais d'inscription est fixé à **20,00 €**,
- il est possible (même souhaitable) de réaliser une pré-inscription par internet. Il suffit de renseigner le formulaire mis en ligne sur le site du **GCI**

- les Instructions de Courses seront disponibles au **Bureau du GCI** le vendredi 20 avril, à partir de **17h00**, après confirmation de l'inscription.

4) **programme des courses :**

- **Dimanche 22 Avril, à 11h00** : premier signal d'avertissement à proximité **du Banc du Corbeau pour des parcours de type « Banane » ou « Côtier »**.
- le nombre maximum de courses est fixé à **3**,
1 course doit être courue pour valider la régates.

5) **Classements :**

- les classements se feront selon la formule **temps sur temps** du Handicap National,
- la composition des flottes de course sera définie à l'inscription.
- le système de points sera celui du système H du Guide HN.(modif.A4 RCV),
- sauf modification par les Instructions de Course, le départage des ex-æquo sera fait en conformité à A8 des RCV.

6) **Communication Radio**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

7) **Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

8) **Assurance**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

9) **Résultats :**

- les résultats de cette épreuve seront intégrés aux championnats :
Championnats du GCI , Championnat du Finistère
Championnat de Bretagne , Classement national des croiseurs

- **La proclamation des résultats se fera le 22 Avril.
à 18h00 au Fortin du Port à Roscanvel**